

AMBASSADE DU TOGO
*Mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies et
des autres Organisations internationales à Genève*



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail- Liberté-Patrie

**DÉCLARATION DU TOGO A LA 75^{ème} SESSION
UNHCR-EXCOM 2024**

Madame la présidente,

Je voudrais, avant toute chose, vous adresser mes vives félicitations pour le leadership avec lequel vous conduisez les travaux de la présente session.

Je salue également l'engagement et la détermination du Haut-Commissaire, ainsi que la bravoure de l'ensemble du personnel du HCR, en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, dont le nombre et la vulnérabilité ne cessent de croître eu égard aux nombreuses crises multiformes que connaît notre monde.

***Madame la présidente,
Monsieur le Haut-Commissaire,
Mesdames et messieurs,***

Je voudrais saisir l'occasion de la présente session du Comité exécutif du HCR, pour renouveler l'engagement du Togo en faveur de la cause des réfugiés.

Le Togo a toujours été une terre d'accueil où les demandeurs d'asiles et les réfugiés de tous les horizons ont toujours trouvé protection et assistance, dans le respect du droit international. A ce jour, les réfugiés et demandeurs d'asile vivant sur le territoire togolais sont issus de 27 nationalités différentes et s'évaluent à environ 49 000 personnes. Une hausse significative par rapport à l'année dernière, due principalement à la crise sécuritaire au Sahel et l'afflux des demandeurs d'asiles.

Malgré ce contexte sécuritaire exécrable, qui impacte également le nord du Togo, mon pays continue d'accueillir toutes les personnes venues du Sahel, principalement du Burkina Faso, en application du principe du non refoulement.

Pour ce faire, il est apparu important pour les autorités togolaises de disposer d'une base de données actualisées et fiables pouvant soutenir la délivrance des documents nécessaires et les actions en faveur des personnes enregistrées. C'est pourquoi, avec l'appui des partenaires techniques, dont le HCR, le gouvernement a lancé une **vaste opération de vérification et d'enregistrement** sur tout le territoire national, qui vient d'être bouclée.

Par ailleurs, afin de concilier le caractère civil et humanitaire de l'asile et les exigences sécuritaires actuelles du pays, le gouvernement a adopté la reconnaissance du statut de réfugié à travers ***l'approche par profil***, qui est une procédure mixte entre le prima facie et la procédure individuelle. Cette approche a permis au Togo de reconnaître et délivrer des documents à tous les demandeurs d'asile burkinabés enregistrés.

En outre, le gouvernement a multiplié les actions d'assistance à l'endroit des réfugiés et des déplacés à travers les programmes et projets nationaux de protection sociale et économique, en vue de faciliter leur insertion dans la société togolaise. Je saisi cette occasion pour saluer la pertinence du ***programme de financement guichet pour les réfugiés et communautés hôtes***, dont le Togo bénéficie, qui renforce la coexistence pacifique entre la population togolaise et les réfugiés.

***Madame la présidente,
Monsieur le Haut-Commissaire,
Mesdames et messieurs,***

Sur la question de l'apatridie, je voudrais souligner quelques avancées engrangées par mon pays au titre de la campagne « ***j'appartiens*** ».

Il s'agit, entre autres, de :

- *l'adoption d'un Plan d'action national de lutte contre l'apatridie ;*
- *la création de la Commission nationale de lutte contre l'apatridie ;*
- *l'adhésion aux deux conventions notamment de 1954 relative au statut des apatrides et de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie ;*
- *la réforme législative ayant concerné la loi portant statut des réfugiés au Togo de 2000 révisée en 2016 et le Code des personnes et de la famille de 2012 révisé en 2014 et 2022 ;*
- *la production des duplicata de certificats de nationalité sécurisés et numérisés à l'intérieur du pays (En 2022, 150 867 CNT originaux et 563 918 duplicata soit au total 713 785 certificats de nationalité togolaise ont été produits) ;*

- *la digitalisation partielle des procédures de production des certificats de la nationalité Togolaise ;*
- *la création du Comité technique sur l'État civil ;*
- *la création de l'Agence Nationale d'Identification (ANID) ;*
- *le recensement général de la population et de l'habitat au Togo en 2022 ;*
- *les séances régulières d'audiences foraines de délivrance des jugements supplétifs et de certificats de nationalité togolaise ;*

Toutes ces actions n'auraient pas été possibles sans la précieuse collaboration du HCR, à qui je réitère ici toute la reconnaissance du gouvernement togolais.

Je voudrais terminer mon propos en réaffirmant l'engagement du gouvernement togolais à s'acquitter de ses obligations conformément aux instruments internationaux pertinents auxquels le Togo est parti, ainsi qu'à maintenir une bonne et constante collaboration avec le HCR et tous les autres partenaires œuvrant dans la prise en charge des réfugiés.

Je vous remercie !